

mon  
parcours  
d'assuré



## Comment m'informer au mieux

INFORMATION

Je retrouve des informations  
sur mes démarches et  
j'accède à mes services  
en ligne 24h/24 en  
me connectant sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle  
un **conseiller**  
au **3646**

Prix d'un appel local  
depuis un poste fixe.

Je contacte  
ma caisse d'assurance maladie  
pour être accompagné(e) dans  
mes démarches :

**CPAM de Maine-et-Loire**  
**32 rue Louis Gain**  
**49937 Angers Cedex 9**

## JE DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MES FRAIS D'OPTIQUE



SÉCURITÉ SOCIALE



**L'Assurance  
Maladie**

MAINE-ET-LOIRE

# mon parcours d'assuré

*J'ai besoin de lunettes.  
Ma Caisse Primaire, sous  
certaines conditions, peut m'aider  
financièrement pour l'achat d'une  
paire.*

## Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

### POUR PERCEVOIR CETTE AIDE, JE DOIS :

- > être assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine et Loire,
- > disposer de faibles ressources,
- > être couvert par une complémentaire santé,
- > ne pas bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

### MES DÉMARCHES :

Je demande à ma Caisse Primaire le formulaire « demande de prestations supplémentaires et d'aides financières ».

Je le complète et le renvoie en y joignant :

- > la prescription médicale de l'ophtalmologiste,
- > le devis ou la facture, de moins de 6 mois, de mon opticien,
- > l'attestation de ma complémentaire santé précisant le montant de sa participation,
- > les justificatifs des ressources de mon foyer des 3 derniers mois.

### LE VERSEMENT DE L'AIDE :

Après étude de mon dossier, je reçois par courrier la décision prise.

Si mon dossier est accepté, l'aide est versée :

- > soit directement à mon opticien sur présentation de la facture,
- > soit sur mon compte si j'ai déjà réglé la facture.

**Attention :** si l'aide financière ne couvre pas la totalité de la facture d'optique, je dois régler à mon opticien le montant restant.

mon  
parcours  
d'assuré

Vitale



## Comment m'informer au mieux

INFORMATION

Je retrouve des informations  
sur mes démarches et  
j'accède à mes services  
en ligne 24h/24 en  
me connectant sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle  
un **conseiller**  
au **3646**

Prix d'un appel local  
depuis un poste fixe.

Je contacte  
ma caisse d'assurance maladie  
pour être accompagné(e) dans  
mes démarches :

**CPAM de Maine-et-Loire**  
**32 rue Louis Gain**  
**49937 Angers Cedex 9**

JE DEMANDE UNE AIDE POUR  
COMPENSER UNE PERTE DE SALAIRE  
LIÉE À UN ARRÊT DE TRAVAIL



SÉCURITÉ SOCIALE



**L'Assurance  
Maladie**

MAINE-ET-LOIRE

# mon parcours d'assuré

Je rencontre des difficultés financières suite à un arrêt de travail. Ma Caisse Primaire, sous certaines conditions administratives et médicales, peut m'aider financièrement.

## Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

### POUR PERCEVOIR CETTE AIDE FINANCIÈRE, JE DOIS :

- > être assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine-et-Loire ;
- > disposer de faibles ressources ;
- > percevoir ou avoir perçu une indemnisation de l'arrêt de travail par ma Caisse Primaire ;
- > avoir une perte de salaire non compensée totalement par mon employeur ou ma caisse de prévoyance.

### MES DÉMARCHES :

Pour constituer mon dossier, je contacte une assistante sociale de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

Je lui remets :

- > mon dernier bulletin de salaire ou mon justificatif pôle emploi précédant mon arrêt de travail ;
- > les justificatifs des ressources et des charges de mon foyer des 3 derniers mois.

Je peux demander une aide financière à partir d'un arrêt de 3 mois.

### LE VERSEMENT DE L'AIDE

Je reçois par courrier la décision prise.

Si mon dossier est accepté, l'aide est versée directement sur mon compte.

mon  
parcours  
d'assuré



## Comment m'informer au mieux

INFORMATION

Je retrouve des informations  
sur mes démarches et  
j'accède à mes services  
en ligne 24h/24 en  
me connectant sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle  
un **conseiller**  
au **3646**

Prix d'un appel local  
depuis un poste fixe.

Je contacte  
ma caisse d'assurance maladie  
pour être accompagné(e) dans  
mes démarches :

**CPAM de Maine-et-Loire**  
**32 rue Louis Gain**  
**49937 Angers Cedex 9**

# JE DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MES PRODUITS NON REMBOURSABLES



**L'Assurance  
Maladie**

MAINE-ET-LOIRE

# mon parcours d'assuré

*J'ai besoin de produits ou d'accessoires non remboursables par l'Assurance Maladie. Ma Caisse Primaire, sous certaines conditions, peut m'aider financièrement.*

Certains produits non remboursables habituellement par l'Assurance Maladie, peuvent être pris en charge, à titre exceptionnel. Il s'agit :

- > des orthèses plantaires,
- > des prothèses capillaires,
- > des prothèses mammaires (sauf esthétiques),
- > des garnitures périodiques,
- > des produits, accessoires ou nutriments justifiés médicalement non pris en charge ou partiellement par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

## Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

### POUR PERCEVOIR CETTE AIDE FINANCIÈRE, JE DOIS :

- > être assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine et Loire,
- > disposer de faibles ressources .

### MES DÉMARCHES :

Je demande à ma Caisse Primaire le formulaire « demande de prestations supplémentaires et d'aides financières ».

Je le complète et le renvoie en y joignant :

- > ma prescription médicale,
- > le devis du fournisseur (pharmacie, podologue) de moins de 6 mois,
- > l'attestation de ma complémentaire santé avec le montant de sa participation,
- > les justificatifs des ressources de mon foyer des 3 derniers mois,
- > ma notification de l'APA, le cas échéant,
- > mon bulletin d'hospitalisation (en cas de frais liés à une hospitalisation).

### LE VERSEMENT DE L'AIDE :

Au moment de l'étude de mon dossier, il est possible que le médecin conseil de la CPAM souhaite me rencontrer. Ensuite, je reçois par courrier la décision prise.

Si mon dossier est accepté, l'aide est versée :

- > soit directement au fournisseur de bien ou appareillage sur présentation de la facture,
- > soit sur mon compte si j'ai déjà réglé la facture.

**Attention :** si l'aide ne couvre pas la totalité de la facture, je dois régler le montant restant.

mon  
parcours  
d'assuré



## Comment m'informer au mieux

INFORMATION

## JE DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MES PROTHÈSES AUDITIVES

Je retrouve des informations  
sur mes démarches et  
j'accède à mes services  
en ligne 24h/24 en  
me connectant sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle  
un **conseiller**  
au **3646**

Prix d'un appel local  
depuis un poste fixe.

Je contacte  
ma caisse d'assurance maladie  
pour être accompagné(e) dans  
mes démarches :

**CPAM de Maine-et-Loire**  
**32 rue Louis Gain**  
**49937 Angers Cedex 9**



SECURITE SOCIALE



**L'Assurance  
Maladie**

MAINE-ET-LOIRE



# mon parcours d'assuré

J'ai besoin d'une ou plusieurs prothèses auditives. Ma Caisse Primaire, sous certaines conditions, peut m'aider financièrement.

## Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

### ● POUR PERCEVOIR CETTE AIDE FINANCIÈRE, JE DOIS :

- > être assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine-et-Loire,
- > disposer de faibles ressources,
- > être couvert par une complémentaire santé,
- > avoir une perte auditive de 40 décibels minimum,
- > ne pas être reconnu « travailleur handicapé ».

### ● MES DÉMARCHES :

Je demande à ma Caisse d'Assurance Maladie le formulaire « demande de prestations supplémentaires et d'aides financières »  
Je le complète et le renvoie en y joignant :

- > la prescription médicale de(s) prothèse(s)
- > 2 devis ou la facture d'un audioprothésiste de moins de 6 mois
- > l'audiogramme précisant la perte auditive moyenne
- > l'attestation de ma complémentaire santé précisant le montant de sa participation
- > les justificatifs des ressources de mon foyer des 3 derniers mois

### ● LE VERSEMENT DE L'AIDE

Au moment de l'étude de mon dossier, il est possible que le médecin Conseil de la CPAM souhaite me rencontrer.  
Ensuite, je reçois par courrier la décision prise.  
Si mon dossier est accepté, l'aide est versée directement à l'audioprothésiste sur présentation de la facture.

**Attention :** si l'aide ne couvre pas la totalité de la facture, je dois régler à l'audioprothésiste le montant restant.



mon  
parcours  
d'assuré



## Comment m'informer au mieux

INFORMATION

Je retrouve des informations  
sur mes démarches et  
j'accède à mes services  
en ligne 24h/24 en  
me connectant sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle  
un **conseiller**  
au **3646**

Prix d'un appel local  
depuis un poste fixe.

Je contacte  
ma caisse d'assurance maladie  
pour être accompagné(e) dans  
mes démarches :

**CPAM de Maine-et-Loire**  
**32 rue Louis Gain**  
**49937 Angers Cedex 9**

## JE DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MES FRAIS DENTAIRES



SÉCURITÉ SOCIALE



**L'Assurance  
Maladie**

MAINE-ET-LOIRE

# mon parcours d'assuré

***J'ai besoin de me faire poser des prothèses ou un appareil dentaire. Ma Caisse Primaire, sous certaines conditions administratives et médicales, peut m'aider financièrement.***

Les actes concernés sont :

- > les prothèses conjointes céramiques sur dents visibles,
- > les prothèses conjointes métalliques sur dents non visibles,
- > les appareils dentaires amovibles définitifs (résine ou stellite),
- > les traitements d'orthopédie dento-faciale.

## Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

### **POUR PERCEVOIR CETTE AIDE, JE DOIS :**

- > être assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine et Loire,
- > disposer de faibles ressources,
- > être couvert par une complémentaire santé,
- > ne pas bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

### **MES DÉMARCHES :**

Je demande à ma Caisse Primaire le formulaire « demande de prestations supplémentaires et d'aides financières ».

Je le complète et le renvoie en y joignant :

- > le devis de mon chirurgien dentiste de moins de 6 mois,
- > l'attestation de ma complémentaire santé avec le montant de sa participation,
- > les justificatifs des ressources de mon foyer des 3 derniers mois.

### **LE VERSEMENT DE L'AIDE :**

Au moment de l'étude de mon dossier, il est possible que le dentiste conseil de la CPAM souhaite me rencontrer.

Ensuite, je reçois par courrier la décision prise.

Si mon dossier est accepté, je peux commencer mes soins.

L'aide est versée directement à mon dentiste sur présentation de la facture.

**Attention :** si l'aide ne couvre pas la totalité de la facture, je dois régler le montant restant.